

éscroquerie de chèque par ma femme

Par **bebzoul**, le **29/09/2008** à **09:40**

Bonjour,

Je suis actuellement séparé de ma femme en attente d'une procédure de divorce, au moment de notre séparation, un peu avant et un peu après, ma femme a fait des chèques avec mon chéquier personnel sans mon consentement (elle ne possède pas la dérogation de celui-ci auprès de ma banque). J'ai donc deux questions a vous posé, les voici :

- D'une part, légalement, ma femme a-t-elle le droit de faire des chèques avec mon chéquier personnel sans aucun consentement ni aucune procuration de ma part ?, je précise que le compte n'est pas joint et qu'il est uniquement a mon nom et prénom ; Si non, quels sont les recours que je peux avoir ?

- D'autre part, la banque était elle en droit d'accepter et de débiter les chèques émis et signés par ma femme ? Je suis allé le leur demander et la réponse n'était pas claire du tout, ils prétendent presque qu'il ont une procuration...quelque part ! En fait ils ont tout simplement confondu car ma maman (qui porte le même nom que ma femme et moi) a une procuration, elle n'ont évidemment pas le même prénom ; ma question est la suivante : La banque a-t-elle commis une erreur en acceptant les chèques émis et signés par ma femme ? Si oui quel sont les recours que je peux avoir ?

Cordialement.